

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

numéro CC 220630 19

L'an deux mille-vingt deux, le trente juin,

Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt trois juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	39
exprimés	52
vote	
pour	47
contre	0
abstention	5

Présents :

Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Bernard GOJJON, Daniel FABRE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, David BOSCO, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, David DRUART, Nathalie SYZ, Claude LAATEB, Magali STADLER, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Bernard JAHNICH, Jean-Christophe COUVELARD, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Alain FALCOU, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE, Alain CARLES, Bertrand SONNET, Francis NORMAND.

Absents avec pouvoirs :

Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Gaëlle LEVEQUE à David BOSCO, Ludovic CROS à Nathalie ROCOPLAN, Fadilha BENAMMAR KOLY à Jean-Marc SAUVIER, Izia GOURMELON à David DRUART, Ali BENAMEUR à Gilles MARRES, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Damien ALIBERT à Didier KOEHLER, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Frédéric ROIG à Jean-Luc REQUI, Valérie ROUVEIROL à Jean-Luc REQUI, Clément THERY à Monique GALEOTE.

Absents :

Véronique VANEL, Alain VIALA, Jean-Paul AGUSSOL, Félicien VENOT, Françoise OLIVIER, Guy LEMAIRE, Philippe BERLENDIS.

OBJET :	Affectation des résultats de l'année 2021 du budget principal
----------------	--

VU la délibération n°CC_220630_11 du Conseil communautaire de ce jour relative à l'approbation du compte administratif de l'année 2021 du budget principal, dont, conformément au compte de gestion, les résultats sont les suivants :

section de fonctionnement

résultat de l'exercice 2021	A	396 599,94 euros
report à nouveau :	B	429 549,29 euros
résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 :	A+B	826 149,23 euros

section d'investissement

solde d'exécution (avec résultats antérieurs) : C - 1 382 367,35 euros

restes à réaliser :

dépenses :		432 821,76 euros
recettes :		1 223 217,88 euros
solde des restes à réaliser :	D	790 396,12 euros

besoin de financement de la section d'investissement : E = C+D 591 971,23 euros

Où l'exposé de David BOSC et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : AFFECTE** les résultats de l'exercice 2021 du budget principal de la façon suivante :

1/ couverture du besoin de financement de la section d'investissement, en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme cinq cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante et onze euros et vingt-trois centimes (591 971,23),

2/ le surplus est affecté en recettes de fonctionnement, en portant sur la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de deux cent trente-quatre mille cent soixante-dix huit euros (234 178.00),

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Jean-Luc RÉQUI

